

Concours : Premier recul ?

Paris le 1^{er} juin 2015

A la suite d'une audience à Matignon, le CNOA a publié un communiqué qui acte qu'« en prenant l'engagement de maintenir le concours d'architecture comme procédure obligatoire au-dessus des seuils, le gouvernement vient d'accepter de préserver une production architecturale de qualité et innovante sur l'ensemble du territoire. »

Le danger « *d'une régression de trente ans* » caractérisé par Catherine Jacquot a donc été écarté. Faut-il s'en étonner sachant que quelques jours auparavant à l'initiative de la présidente du CNOA, tout ce que la profession compte d'architectes de renom* avait signé une lettre au président de la République publiée par Médiapart le 27 mai stipulant : « *L'ordonnance sur les marchés publics actuellement en cours de rédaction remet en cause le concours comme principe et propose aux acheteurs publics tout un panel de procédures, sous prétexte de simplification.* »

Cette lettre demandait explicitement de « *conserver l'exigence culturelle et démocratique auquel répond le concours d'architecture, comme condition de dévolution de la commande publique.* »

Ainsi, avant même que cette lettre ouverte soit soumise à la signature de milliers d'architectes, le gouvernement a pris la mesure de ce que pourrait représenter une mobilisation massive des architectes contre ses projets.

Cette démarche fait suite à un mouvement qui se cherche et trouve sa source dans la lettre ouverte de notre confrère sur les concours au Président de la République en début d'année, avec la réunion du 22 janvier 20 mai par le bulletin Construire à la SFA sur les concours et dont la journaliste du Moniteur rend compte en titrant « *Les architectes bouillonnent, le temps presse* ».

Ce premier recul du gouvernement est un démenti concret de l'idée que les architectes ne pèsent rien et que l'ordre des architectes n'aurait pas vocation à défendre la profession.

Une fois de plus, la preuve est faite : dès que l'Ordre bouge et se saisit des questions essentielles de la défense de la profession...

Le gouvernement a-t-il renoncé ?

Emmanuel Macron après avoir affirmé vouloir « *maintenir des dispositions spécifiques aux marchés de maîtrise d'œuvre* » et renvoyé à la consultation publique sur les décrets d'application de l'Ordonnance Marchés, indique vouloir le développement des contrats globaux ce qui fait dire à la présidente de l'Ordre : « *s'agissant des contrats globaux associant à la conception et réalisation l'entretien et la maintenance, nous devons rester vigilants* ». Par ailleurs elle précise « *S'agissant de la conception réalisation, elle sera maintenue dans le respect des conditions posées par la loi MOP.* »

Les attaques contre la loi MOP qui se profilent ne vont-elles pas de pair avec l'augmentation des seuils à partir desquels les concours sont obligatoires, et bien sûr avec le développement des contrats globaux antinomiques avec l'indépendance de l'architecte.

La loi MOP, même contournée et bafouée, reste l'ultime ligne de défense possible de l'indépendance des architectes grâce à la codification des concours.

La liste est longue des mesures qui fragilisent la profession.

C'est pourquoi DPA avec l'UNSA et la SFA s'est engagé dans la préparation d'une conférence de défense de l'architecture et des architectes non seulement pour rester vigilants mais pour faire valoir les attentes d'une profession qui refuse de mourir en silence.

DPA s'associe au Conseil National de l'Ordre pour « remercier tous les architectes qui ont apporté leur soutien à ce combat »

* Premiers signataires de la lettre, à l'initiative de la présidente de l'ordre, au président de la République : Catherine Jacquot, Présidente de l'Ordre des architectes; Architecture Studio, Equerre d'argent 1988, Ateliers 2/3/4, François Roux, Christine Eidekins, Jean Mas, Olivier Arene, Franck Tillequin; Marc Barani, Grand Prix national d'architecture 2013; Frédéric Bonnet, Grand prix de l'urbanisme 2014; Boris Bouchet, architecte lauréat des AJAP 2014; Paul Chemetov, Grand prix national de l'architecture 1980; Anne Demians, architecte; Pascale Guedot, Prix de l'Equerre d'argent 2010; Franck Hammoutène, Prix de l'Equerre d'argent 2006; Dominique Jakob et Brendan Mac Farlane, architectes; Jean-Marc Ibos et Myrto Vitart, Prix de l'Equerre d'argent 1997; Lipsky + Rollet Architectes, Prix de l'Equerre d'argent 2005; Lucie Niney, N e M architectes, lauréate des AJAP 2014; Dominique Perrault, Grand Prix national d'Architecture 1993; Périphériques : David Trottin et Emmanuel Marin, architectes; Thomas Richez, architecte Richez Associés; Rudy Ricciotti, Grand prix national de l'architecture 2006; Francis Soler, Grand prix national d'architecture 1990; Bernard Tschumi urbanistes architectes BTuA, Prix national d'architecture 1996; XTU : Anouck Legendre et Nicolas Demazieres, architectes,

Contactez-nous à : archi.dpa@gmail.com

Adhérez sur le blog : <http://www.defenseprofessionarchitecte.fr>